

ABONNEMENT.

SAUMUR : Un an... 30 fr. Six mois... 16 fr. Trois mois... 8 fr. Poste : En an... 35 fr. Six mois... 18 fr. Trois mois... 10 fr.

On s'abonne :

A SAUMUR, chez tous les Libraires ; A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 32 ; A EWIG, Rue Flécher, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 40 c. Réclames... 30 c. Faits divers... 75 c.

RÉSERVES SONT FAITES Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A PARIS, Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Co, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 29 Avril 1880.

LES TROUBLES DE LILLE.

L'article suivant, du Figaro, contient des détails curieux sur le genre de considération dont jouit, dans son milieu, M. Jules Ferry :

« Les incidents du voyage de M. Jules Ferry à Lille ne nous ont pas surpris. Nous nous y attendions ; mais ils ont provoqué, dans les milieux officiels, dans le gouvernement, dans les Chambres, parmi les hommes qui se targuent de modération et d'esprit politique, une pénible stupeur. On ne parle de ces incidents qu'à demi-voix, entre amis du même parti, de peur de fournir des armes aux adversaires ; mais, pour être contenu, le mécontentement n'en est pas moins réel. »

« On se demande si M. Jules Ferry s'est donné la mission d'aller fomentier des émeutes en province pour les besoins de sa cause personnelle et de sa popularité ; on estime que l'excursion qu'il a faite dans une ville connue par les sentiments religieux et libéraux des classes aisées de sa population, constitue un acte audacieux et maladroit, un défi jeté à des citoyens paisibles. De la part d'un personnage politique indépendant et libre, un tel défi serait déjà une grande faute ; mais, de la part d'un ministre, il constitue un grave manquement à ce que doivent aux minorités ceux qui nous gouvernent, une méconnaissance regrettable des obligations du pouvoir. »

« Il était impossible qu'à la suite de cette équipée, des plaintes ne s'élevassent pas dans l'entourage du ministère, et plus particulièrement dans celui du président du conseil ; elles se sont fait entendre et ont trouvé, nous le savons, chez M. de Freycinet, un esprit disposé à en reconnaître la justesse et la légitimité. Malheureusement, c'est à cela que semble devoir se borner la manifestation du mécontentement du chef du cabinet, par la simple raison qu'il n'a aucun moyen, — c'est là une des causes de faiblesse, — de faire rentrer dans le rang ce ministre turbulent dont la présence au gouvernement constitue, depuis qu'il a lancé dans le monde l'article 7, un périlleux embarras, et qui ne doit d'y être maintenu qu'à la difficulté de lui trouver un successeur. »

Les manifestations de Lille, dit le Temps, ont été le fait de quelques jeunes étudiants de la Faculté catholique. Et la feuille pédante veut bien pour cette fois pardonner aux jeunes gens irréfléchis. Par ailleurs, pas un mot de blâme pour les républicains, ce sont les étudiants catholiques qui ont tout fait. Or, voici ce qui s'est passé. Nous citons un journal républicain :

« Que d'illusions, dit la Presse, perdraient les naïfs qui lisent les récits de l'Agence Havas, s'ils pouvaient fouiller un instant dans les cartons du préfet et du commissaire central ! Ils verraient comment s'organise une manifestation et ce qu'elle coûte aux fonds secrets et aux contribuables. »

Et la Presse, résumant tous les faits de Lille, donne à son article ce titre : Un ministre provocateur.

« Tout ce qu'aux heures de trouble le pavé fait surgir de matandrins dans les grands

centres de population, écrit le Figaro, tout le personnel des loges maçonniques et des cercles républicains de Lille et de la région, précédaient, escortaient et suivaient pélemêle la voiture du ministre. »

Naturellement ce personnel de choix chantait la Marseillaise, hurlait le Ça ira, poussait des cris menaçants contre les Jésuites. Une bande précédée de lanternes rouges va briser les vitres du collège des Jésuites, des bandes parcourent les rues en chantant :

Ah ! ça ira, ça ira, ça ira ! Les Jésuites on les pendra !

Et de fait on les pend en effigie ; des ballons rouges sont lancés emportant dans les airs des mannequins représentant des Jésuites pendus par le cou. Et la foule d'applaudit.

Des cris on en vient aux coups :

« Partout, dit la Presse, sur la place de la République et sur le boulevard de la Liberté, ce ne sont que rixes, que coups de pieds, coups de poings et coups de cannes, que chapeaux défoncés, figures meurtries. »

« Les cléricaux, aussitôt le ministre entré à la préfecture, sont hués par la foule, et les altercations, puis les voies de fait s'engagent. »

Un monsieur que l'on dit être un prêtre habillé en civil est entouré, bousculé, maltraité ; un catholique qui a sifflé est entouré et accablé, il se défend vigoureusement des pieds et des poings, un commissaire de police intervient et le dégage.

M. Pacile, ancien bibliothécaire, révoqué comme catholique, est reconnu dans la rue, il est souffleté par une dame.

Plusieurs cléricaux, dit le Voltaire, sont fort maltraités ; un ancien rédacteur de la Vraie France est reconnu ; aussitôt la foule l'assaille, il est frappé d'un coup de canne plombée qui bosse son chapeau et lui fait une blessure, le sang coule en abondance.

« Le capitaine des pompiers, raconte le Voltaire, M. Dusautoir, un républicain éprouvé, eut toutes les peines du monde à protéger une dame et son mari qui s'étaient mélangés aux manifestants associés aux manifestations cléricales. Le reporter du Petit Nord lui-même est injurié et maltraité pour avoir voulu s'interposer entre les assaillants. »

Rue Jean-sans-Peur, deux frères ignorants et un curé sont couverts de huées ; la police intervient, et ils peuvent s'éloigner sans plus de mal.

Rue Nationale, la musique du lycée joue avec entrain la Marseillaise. « A bas la Marseillaise ! » crie un jeune homme. On se rue sur lui et on l'accable de coups ; deux individus veulent s'interposer et subissent le même sort.

Vers dix heures et demie, rue Nationale, en face les magasins du Bon-Marché de la gare, un garçon brasseur s'étant proclamé jésuite, a reçu plusieurs coups de poing qu'il l'ont étendu sur le trottoir. »

Certes, le témoignage du Voltaire ne saurait être suspect de partialité. La foule est si brutale, qu'elle frappe les femmes ; si aveugle en sa fureur, qu'elle attaque les journalistes républicains eux-mêmes.

Les provocations viennent-elles des catholiques ? Qu'on en juge par ce récit :

Les catholiques avaient assisté à la conférence de M. Jacquier ; vingt-cinq gendarmes à pied et une escouade de police étaient rangés à la porte du lieu de la conférence pour maintenir le bon ordre. A peine les premiers catholiques sortent-ils, qu'une immense cla-

meur s'élève, ils passent entre deux haies de forcenés qui les saluent de cris sauvages.

« Le spectacle est vraiment triste, raconte le reporter du Gaulois. Injures grossières, provocations, menaces, rien n'est épargné à ce cortège d'hommes, de jeunes gens et de vieillards, à qui on a recommandé le calme, et qui passent lentement, muets, calmes, la tête haute, entre les assaillants. »

« Les cris : « A bas les calotins ! à bas les jésuites ! » retentissent de plus belle. S'échauffant à force de hurler, les énergumènes poussent d'assourdissants : « A la potence ! qu'on les pend ! enlevez les curés !... »

« La foule ajoute : « A bas le Pape ! Fusillez-les tous ! Il faut en faire de la chaire à saucisse ! » Trois jeunes gens très-calmes et très-dignes, qui font partie du cortège de l'Hippodrome, sont pris à partie et poursuivis à coups de poings. »

« Les sergents de ville, très-nombreux, font une première arrestation. Le défilé va toujours. Les vociférations redoublent. On chante le Ça ira et la Marseillaise. Lorsque les prêtres qui assistaient à la conférence de l'Hippodrome se rencontrent mêlés à ce cortège de laïques, c'est une grêle d'imprécations épouvantables que vous vous refusez à imprimer. Il semble qu'on assiste au calvaire des otages ! »

« Arrivé à la place de la République, le long ruban des catholiques va être coupé en plusieurs tronçons, lorsqu'un monsieur âgé, que je voyais justement devant moi se contenir difficilement, grâce aux exhortations de son jeune fils, qui l'accompagnait, lève sa canne sur les insulteurs. C'est le signal d'une de ces irrésistibles ruades populaires qui emportent tout. Je vois le vieux monsieur empoigné, traité, battu et bientôt acculé contre le treillage du jardin de la République ; il va être assommé, lorsque les agents parviennent à fendre la mêlée, l'atteignent et le poussent avec son fils dans le jardin, dont les portes sont aussitôt fermées. »

« La foule, furieuse de voir sa proie lui échapper, tourne autour du jardin, avec des bordées de sifflets et d'horribles clameurs. On réussit enfin à lui soustraire les deux victimes, qui sont mises en lieu sûr. »

Pour protéger les catholiques, la police ne sait faire qu'une chose, les mettre en prison. Plusieurs arrestations ont été opérées, mais toutes les personnes arrêtées ont été relâchées, toutes étaient des victimes. N'est-ce pas l'usage en République que les honnêtes gens soient traqués et les coquins encouragés ? Nous ne sommes qu'au commencement de l'ère d'apaisement annoncée par M. de Freycinet. Dans quelque temps, la police fera cause commune avec les bandits. »

La Vraie France rend compte en ces termes de l'arrivée du ministre à Lille, samedi soir, à 5 heures :

« C'est au son de l'inévitable Marseillaise que le ministre fait son entrée à Lille ; il est acclamé place de la Gare, puis les protestations commencent. Un groupe de farceurs, en apercevant le ministre, entonne le chant bien connu :

Le voilà, Nicolas ! Ah ! ah ! ah !

et la foule, oubliant la Marseillaise, reprend avec entrain :

Le voilà, Nicolas ! Ah ! ah ! ah !

« Le ministre repasse au milieu de l'hilarité générale. »

« Les membres du cercle du Progrès républicain escortent d'un côté la voiture ministérielle en poussant des cris que l'on ne peut entendre. Debout dans leurs voitures, les adjoints, MM. Mariage, Charles, Schneider-Bouchez excitent le peuple en faveur du ministre. On nous affirme qu'à la hauteur du café Hébert, M. Mariage aurait dit aux gens qui suivaient : « Criez donc plus fort ! Criez à bas les Jésuites ! » C'est alors qu'une partie de la jeunesse catholique s'entouré le ministre pour ne le quitter qu'à la préfecture. Elle criait : Vive le Sénat ! Vivent les Jésuites ! Vive la liberté ! Vive la France ! Le cri de Vive le Sénat irritait particulièrement le citoyen Sénateur-Maire de Lille qui, s'adressant à la foule, lui dit : « Mais j'en suis du Sénat. » Cette sortie phénoménale a provoqué un immense éclat de rire. »

« Rue Nationale, le groupe des jeunes catholiques se grossit de nouvelles recrues et devient tout à fait imposant. Le maire de Lille, qui décidément n'aime pas le Sénat, fait comprendre du geste et du regard à un jeune homme qu'il saurait le retrouver, parce que, depuis la gare jusqu'à la préfecture et à deux pas de la calèche ministérielle, ce jeune homme avait poussé le cri légal de : « Vive le Sénat ! »

« C'est surtout rue Nationale et boulevard de la Liberté que les sifflets qui déjà s'étaient fait entendre plusieurs fois sur le parcours sont devenus considérables. »

« Le ministre était blême, le maire paraissait furieux, et les huées et les sifflets redoublaient à chaque instant. »

« Entré à la préfecture, M. Ferry prononce tant de discours que c'était une bénédiction. »

« A qui le tour ? Les étudiants d'abord, le personnel de la préfecture, le conseil municipal, les sociétés républicaines qui étaient sur le parcours du cortège, la Société du Denier des écoles laïques et tutti quanti. »

« De tous ces discours, nous n'en relevons qu'un seul, c'est celui adressé à la Société de la libre-pensée, et dont nous trouvons le texte dans le Petit Nord :

« On m'a félicité, dit le ministre, d'être venu braver le cléricanisme en son antre. Je ne vois aucun hérosisme à venir au milieu de vous. J'y ai trouvé un accueil enthousiaste, touchant. Je ne sais si jamais l'on a pu croire que Lille était une forteresse du cléricanisme. Je puis proclamer, moi, après vos démonstrations, que c'est au contraire la forteresse de l'Université et celle de la libre-pensée. »

« Lille, forteresse de la libre-pensée ! »

« C'est un comble, — il faut être ignorant comme un ministre de l'instruction publique pour avoir gobé ça. »

« Sur près de deux cent mille habitants, Lille compte tout au plus trois ou quatre cents libres-penseurs. A l'école, monsieur le ministre. »

« L'attitude des radicaux pendant la soirée et la nuit de samedi a été odieuse. Partout où ils se sont trouvés en nombre, ils ont accablé de coups et de blessures les catholiques isolés. Nous avons le regret de constater que les jeunes gens de l'Institut industriel étaient mêlés à ces actes inqualifiables. Partout les radicaux ont été les agresseurs. »

Ce qui suit est emprunté au Petit Nord, journal républicain anti-cléricale :

« Tout d'abord nous avons vu dans certaines rues des placards écrits à la main et ainsi conçus :

#### « Ouvriers Français,

» Jusques à quand vous laisserez-vous conduire par des cléricaux-cochons !  
» Vos ministres ne sont pas plus républicains que le pape et ne songent qu'à s'engraisser à vos dépens.  
» Quand prendrez-vous les armes pour vous affranchir de leur tutelle et les fusiller ? »...

» Enfin, ce qui est plus grave, c'est qu'à l'école Saint-Michel trois drapeaux et un écusson ont été arrachés ; à l'école d'Asile, cinq drapeaux ont été enlevés et l'on a badigeonné d'un côté un grand 7 en noir. Sur le boulevard de la Liberté, nous voyons le matin sur les trottoirs mêmes plusieurs 7 faits avec un grand soin. On a eu soin de prendre une matière qui tient bon. Tout cela s'est fait sans que la police s'en aperçoive. C'est seulement le matin qu'elle l'a vu... comme nous tous. »

Rapportons ce mot entendu, rue Marais, dimanche, à six heures et demie.

Un vieillard, un jeune homme et un enfant passaient, et l'un d'eux disait : « C'est drôle tout de même de nous donner des sous pour crier : Vive la République ! et nous sommes Belges. »

De Lille, M. Jules Ferry s'est rendu à Amiens, où il a reçu le plus froid des accueils :

« Sur l'esplanade de la Gare, dit le *Mémorial d'Amiens*, on peut constater la présence d'un certain nombre de personnes. Quelques partisans du ministre crient : Vive l'article 7, sans se douter probablement que l'article 7 est bien et dûment enterré ; d'autres officieux crient : « Vive la République ! A bas la calotte ! A bas les Jésuites ! Vive Ferry ! » On répond énergiquement : « Vivent les Jésuites ! Vive la liberté ! »

» Sur le parcours, peu de curieux ; absence complète d'enthousiasme.

» Les drapeaux sont restés dans les étuis, depuis la gare jusqu'à la Préfecture nous ne pouvons en compter que quatre, arborés pour la circonstance. »

M. Jules Ferry est rentré à Paris, apportant sans aucun doute à ses collègues du ministère de précieux renseignements sur la popularité et la valeur pacificatrice des décrets du 29 mars.

### Chronique générale.

M. Paul Bert a voulu faire pièce au clergé en déposant la proposition que l'on sait relative au service militaire.

Il se trompe ; son projet nuirait encore plus à l'Université elle-même. C'est le *Journal des Débats* — un universitaire — qui le lui dit, sans compter que cela ne servirait guère les intérêts de l'armée.

« M. Paul Bert sait mieux que personne combien le recrutement universitaire est laborieux et combien sont médiocres les résultats qu'il donne. Nous manquons de professeurs pour nos lycées, et nous n'osons pas dire à quel point ceux de nos petits collèges laissent quelquefois à désirer. L'Université ne serait pas moins éprouvée que le clergé par le vote de la proposition de M. Paul Bert. Quant à l'armée, elle perdrait beaucoup plus qu'elle ne gagnerait à l'introduction d'une nouvelle couche de soldats d'un an, c'est-à-dire de non-valeurs coûteuses. C'est pour cela sans doute que ni M. Jules Ferry, ministre de l'instruction publique, ni M. Lepère, ministre des cultes, ni M. le général Farre, ministre de la guerre, n'avaient présenté un pareil projet. M. Paul Bert a pris la responsabilité de l'initiative, un autre ira plus loin que lui.

» M. Vernhes n'a-t-il pas demandé qu'au lieu d'un an de service que proposait M. Paul Bert, les futurs membres de l'Université et du clergé fissent le service complet de cinq ans, comme tout le monde ? Je suis logique, a-t-il dit, et c'est la vérité. M. Paul Bert est logique, mais M. Vernhes l'est encore davantage. A logicien, logicien et demi ! Quoi de plus destructeur que cette logique ? C'est celle de l'homme à la poule aux

œufs d'or ; lui aussi était logique, il n'y a rien de si aisé. »

#### On lit dans les *Tablettes d'un Spectateur* :

« L'un de nos plus farouches adversaires des écoles congréganistes au conseil municipal de Paris vient de placer ses deux fils, l'un âgé de onze ans et l'autre de treize ans, à l'institution de Notre-Dame de Sainte-Croix, avenue du Roule, tenue par des ecclésiastiques et des Pères de la Congrégation.

» Lui-même est allé conduire ses deux enfants au supérieur de l'institution, le P. Français. »

— L'*Estafette* dément les renseignements du *Constitutionnel* relativement à ce qui se serait passé entre quelques députés bonapartistes et le prince Napoléon, à l'occasion de la nomination de M. Godelle comme président du groupe de l'Appel au peuple.

Il n'a pas été question, dit l'*Estafette*, dans cette conversation, de la lettre du 5 avril ; M. Godelle n'a pas fait connaître au prince son opinion à ce sujet, il n'a pas eu d'avantage l'occasion de l'exprimer dans la réunion du groupe de l'Appel au peuple, où il n'était pas présent, ni dans une réunion précédente, car il n'y avait pas eu de convocation antérieure. Et rien, dans les paroles du prince, n'a pu donner le droit de supposer qu'il ait atténué ou abandonné aucune des idées qui ont inspiré sa lettre.

L'*Ordre* publie la même note.

— M. de Freycinet, personnellement, se serait prononcé contre la proposition Paul Bert tendant à assujettir instituteurs et séminaristes au service militaire.

Mais le conseil, dans son ensemble, paraît vouloir réserver son opinion, sans doute pour laisser peser cette épée de Damoclès sur la tête du clergé séculier. (*Patrie*.)

— M. Cazot vient de décider, dit-on, que les magistrats qui ont signé les protestations contre les décrets du 29 mars seront traduits devant la cour de cassation. Quant aux magistrats qui ne sont pas inamovibles, ils seront très-prochainement révoqués. Tous les autres fonctionnaires qui auront pris parti dans la question des décrets seront également révoqués.

Du bâillon, du bâillon, et vive la liberté !

— Il se confirme que c'est sur un ordre formel de M. Grévy aîné que M. Grévy cadet se serait décidé à aller rejoindre son poste.

— M. Jules Ferry s'est plaint à son collègue de l'intérieur de l'insuffisance de la police à Lille, qui a été impuissante à le protéger contre les manifestations des « réactionnaires. »

— Nous apprenons de source absolument sûre, lisons-nous dans les *Tablettes d'un Spectateur*, que le prince Jérôme Napoléon prépare en ce moment une nouvelle lettre destinée à produire, dans l'opinion publique, un étonnement non moins grand, mais peut-être une impression plus favorable que la lettre du 5 avril.

Ce nouveau manifeste du prétendant bonapartiste portera principalement, comme le premier, sur les questions religieuses ou, si l'on préfère, sur « l'agitation cléricale. »

Tous les journaux continuent à donner des renseignements sur le voyage de M. Jules Ferry à Lille et sur les scènes de violence qui ont marqué l'expédition du ministre de l'instruction publique dans le Nord. Voici comment un journal que l'on ne saurait accuser de « jésuitisme, monarchisme ou cléricalisme », le *Constitutionnel*, apprécie le voyage de M. J. Ferry : « On pourrait sans hyperbole, écrit-il, qualifier le voyage de M. Ferry dans le Nord de guerre civile ambulante. On n'en est pas encore aux coups de fusil, ni même de revolver ; mais il est certain que, si ce ministre prenait la dangereuse habitude de trop se multiplier, jetant partout de l'huile sur le feu, on en arriverait à ne plus se borner à ce que la pudeur officieuse de l'Agence Havas appelle des « bouculades. »

M. Naquet devait faire, le 23 avril, une conférence à Lyon, sur le divorce, au théâtre des Variétés. Le public a trouvé la porte de la salle fermée. On dit que l'apôtre du divorce est assez gravement malade d'une fièvre scarlatine.

La même chose vient d'arriver à Nantes ; M. Sarcey, affligé d'un anthrax, est obligé de garder le lit, de sorte que la conférence qu'il devait faire dimanche, au théâtre de la Renaissance, est forcément remise.

Voici, d'après le *Gaulois*, la cause de la maladie du normalien journaliste :

« On sait que le chroniqueur du *XIX<sup>e</sup> Siècle* avait depuis longtemps l'habitude de manger un Jésuite par jour. Ce régime échauffant et anti-hygiénique a amené des résultats fâcheux dans l'état de sa santé. »

#### A PROPOS DU CRIME DE GRENELLE.

Un crime affreux a été commis l'autre semaine dans le quartier de Grenelle ; il a soulevé, dans toute la population parisienne, un sentiment unanime d'horreur et d'indignation. Depuis plus d'une semaine, chaque jour nous apporte de nouveaux détails sur cet attentat, et, plus ces détails sont odieux et répugnants, plus certains de nos confrères mettent de complaisance à les rechercher et à les dépeindre. C'est là une fâcheuse habitude : nous le constatons avec regret ; mais nous savons à merveille qu'il est difficile d'y porter remède.

Une partie du public dévore avec avidité les récits des affaires criminelles. De pareilles lectures dépravent et salissent bien des imaginations : qui peut dire si elles ne suscitent pas d'autres attentats par la contagion de l'exemple, par la révélation de procédés nouveaux, plus ou moins ingénieux, employés pour faire disparaître les traces des crimes précédemment commis ? Les sinistres histoires de victimes coupées en morceaux par leurs assassins se multiplient et se répètent, depuis plusieurs années, avec une singulière uniformité. N'est-il pas fort vraisemblable que la publicité donnée à la première d'entre elles a provoqué les suivantes ?

Le moraliste peut s'affliger de cet état de choses. Mais, nous le répétons, il est plus facile de le déplorer que de le corriger. Ce qu'on peut demander au moins, c'est que les autorités judiciaires ne contribuent point, par une mise en scène inutile, à fournir une plus large pâture à la curiosité malsaine dont nous parlons. A ce point de vue, il ne nous semble pas que l'affaire de Grenelle soit conduite d'une façon très-satisfaisante. Tantôt on nous raconte, avec force développements, les efforts qui ont été faits pour reconstituer le cadavre de la pauvre petite fille assassinée ; tantôt on nous apprend que les débris de ce cadavre ont été photographiés ; tantôt on nous donne le récit de confrontations faites, à la Morgue, entre le meurtrier et les restes de sa victime, « dans l'espoir de lui arracher un aveu. » A quoi bon cet appareil mélodramatique ? A quoi bon ce luxe de précautions superflues et de manipulations lugubres, immédiatement divulguées, dans une affaire si simple et en présence de preuves concluantes ? Pourquoi ces tentatives faites en vue d'arracher un aveu ? Les instructions criminelles ne devraient-elles pas être menées avec d'autant plus de discrétion et de réserve qu'une partie de la presse et du public se montre plus friande de détails émouvants et horribles ? (*Le Parlement*.)

On s'est demandé où ont passé les milliards que la France a payés à l'Allemagne pour l'indemnité de guerre. La réponse à cette question est faite par un rapport du Bundesrath. Il contient des détails authentiques.

Le rapport est en allemand. En voici un extrait de la traduction française :

« La revue d'ensemble de l'indemnité de guerre française à la fin de l'année budgétaire 1878-1879, présentée à la dernière séance du conseil fédéral, doit clore provisoirement les exposés périodiques de l'état de cette indemnité.

» Le total des sommes reçues à titre d'indemnité par l'Allemagne s'élève à 4 milliards 207,095,402 marcs 25 pfennigs. On avait dépensé à la fin de l'année budgétaire 1878-1879, pour le fonds des invalides, 560 millions 676,977 marcs 90 pf. ; pour la transformation et l'armement des forteresses allemandes, 246,000,000 marcs ; pour les chemins de fer d'Alsace-Lorraine, etc., 171 millions 617,603 m. 61 pf. ; pour la restauration, l'achèvement et l'armement des forteresses d'Alsace-Lorraine, 429,907,644 m.

42 pf. ; pour le trésor de guerre de l'Empire, 420,000,000 m. ; pour dotations en à 12 millions de marcs ; pour secours aux Allemands expulsés de France, 6 millions de marcs qui ont été répartis en 1871 entre les différents Etats de l'Allemagne au prorata du chiffre des expulsés.

» En outre, parmi les dépenses faites jusqu'ici par l'Empire sur les fonds provenant de l'indemnité, il faut compter les sommes employées pour le rachat des bons du Trésor émis en vue du développement de la marine de guerre, pour la construction du palais du Reichstag (2½ millions de marcs), pour les indemnités aux chemins de fer particuliers et d'Etat, dont les wagons ont été réquisitionnés pendant la guerre du 20 juillet 1870 au 1<sup>er</sup> mai 1871 ; pour les médailles commémoratives de la guerre, pour les pensions des invalides, etc. »

Le comte de Chabot, appartenant à la même famille que le duc de Rohan-Chabot, épousera à la fin de mai M<sup>lle</sup> de Bradois, d'une des plus anciennes familles chevaleresques du Poitou et petite-fille de l'héroïne des guerres de la Vendée, la marquise de la Rochejaquelein.

### UN CARROUSEL A LA COUR D'AUTRICHE.

Le samedi 17 avril, au manège de la cour, à Vienne, a eu lieu un carrousel. Le produit de cette fête, qui doit se répéter encore deux fois, est destiné aux indigents de la Moravie, de la Silésie, de Gorice, de l'Istrie et de la Gallicie. Il y a bien des semaines que le monde élégant ne s'occupait que des préparatifs de ce brillant spectacle.

Les artistes et les industriels les plus éminents s'étaient mis à la disposition des organisateurs de cette fête, qui appartiennent tous à la fine fleur de l'aristocratie et de la monarchie. L'empereur en est un des principaux promoteurs, et la meilleure société de Vienne s'est empressée de suivre l'exemple du souverain.

Ce sont des combats de chevaliers et des luttes d'automédon qu'on représente au manège devant la cour, et un public nombreux et distingué, 250 personnes, dont 154 à cheval, y prennent part ; elles viennent groupe par groupe et dans un ordre admirable saluer l'empereur et l'impératrice et défilent devant le balcon de la cour impériale. C'est un spectacle vraiment merveilleux que de voir revivre, inondées de lumière électrique et revêtues de costumes d'une richesse inouïe, toutes ces brillantes figures du temps passé.

Cette fête splendide se donne dans la plus belle salle de Vienne : la salle Blanche du manège de la cour.

Tout y est à la fois simple et grandiose, et la belle lumière électrique, tamisée par des globes de verre dépoli, éclaire de ses doux rayons les scènes qui se déroulent sous les yeux du spectateur charmé.

De magnifiques tapisseries des Gobelins, tirées, pour cette circonstance, des collections artistiques de la famille impériale, couvrent les murailles de la galerie inférieure. Au centre, la loge impériale éblouit par la richesse de son ornementation.

Tout-à-coup on entend des fanfares : c'est le jeu militaire qui commence. Des hérauts, des portebannières, des halbardiers, des timballiers, des trompettes, des hommes d'armes dont les chefs sont le comte Meran et le comte Colledor-Mannfeld. Ce tableau belliqueux fait place à un autre plus pacifique : le groupe de la chasse au cerf fait son entrée ; il est suivi du groupe gracieux de la chasse au faucon, dont les chefs, les archiducs Guillaume et Eugène, confirment l'illusion de ceux qui se croient transportés, à la vue de ce spectacle, aux temps si poétiques de l'empereur Maximilien. Viennent ensuite des dames accompagnées de leurs pages.

Pareilles à Diane chasseresse, dont elles ont toute la grâce et la beauté, elles conduisent avec autant de sûreté que d'élégance leurs chars enguirlandés de roses. Ensuite un contraste frappant : la chasse à l'ours et au sanglier ; les chefs sont le duc de Wurtemberg, le prince Emerich de Thurn et Taxis, tous des hommes à l'aspect martial ; deux chars à deux chevaux et deux chars à quatre chevaux conduits par le prince Trauttmansdorff, le comte Torok, le comte Stockau et M. Ar. Baltazzi, tous des célébrités sur le turf.

Tous ces groupes se séparent et se rejoignent pour exécuter avec un art parfait les figures et les exercices les plus variés et les plus intéressants ;

On voit passer tour à tour fauconniers, chevaliers, hérauts, hommes d'armes, chars et chasseurs. C'est un spectacle éblouissant, fascinant, et que n'oublieront jamais ceux qui ont eu le bonheur d'y assister.

Le carrousel donné à Vienne en 1880 ne le cède en rien, au point de vue artistique, au cortège historique qui a eu lieu l'année dernière en l'honneur du couple impérial.

### Chronique militaire.

La direction de l'artillerie a adressé récemment aux officiers de l'ancien corps d'état-major classés dans l'artillerie une circulaire pour leur annoncer que prochainement on commencerait à l'école de Fontainebleau des cours spéciaux à leur usage.

Les cours spéciaux de Fontainebleau auront une durée de sept mois au plus, et l'on n'y convoquera que les lieutenants et les capitaines. Dans l'intervalle des cours, les officiers stagiaires iront passer un mois à l'école pratique de tir de Bourges; enfin, à leur sortie de Fontainebleau, on les enverra visiter pendant deux mois les principaux établissements d'artillerie et une ou plusieurs places fortes.

Les chefs d'escadrons et les capitaines à la veille d'être promus au grade supérieur seront versés directement dans les régiments par quarts, soit à raison de six ou sept par an.

### Chronique Locale et de l'Ouest.

M. le général de Galliffet est revenu hier à l'École de cavalerie. Il a certainement pris à cœur toutes les branches d'instruction de cet établissement militaire.

Les électeurs du canton Nord-Ouest de Saumur sont convoqués le dimanche 16 mai prochain (jour de la Pentecôte) pour élire un conseiller général en remplacement de M. Abellard, démissionnaire, aujourd'hui receveur particulier des finances à Cholet.

Les électeurs du canton de Doué sont également convoqués le dimanche 16 mai pour élire un conseiller d'arrondissement en remplacement de M. Bineau, élu conseiller général.

**Grand Cirque Sanger.** — Nous apprenons que le grand Cirque anglais George Sanger, avec sa Ménagerie, sera à Saumur au commencement de la seconde quinzaine du mois prochain, place du Chardonnet.

Les mercredi 19 et jeudi 20 mai, il y aura deux représentations par jour, à 2 heures et à 8 heures du soir. A une heure de l'après-midi, la grande cavalcade paradera dans les principales rues de la ville.

Dans un prochain numéro, nous donnerons de plus amples détails sur ce Cirque, qui se compose de 162 personnes, 147 chevaux, 30 poneys, etc.

**Crue du Cher.** — Une dépêche de Tours annonce qu'une crue se manifeste sur le Cher.

On présume que le maximum sera de 2 m. 10 à Saint-Aignan et qu'il aura lieu le 30 avril, vers 11 heures du soir.

On pense que la crue atteindra, à Tours, 2 m. 10 le 1<sup>er</sup> mai, vers 11 heures du soir.

### LE LIT DE LA LOIRE

En amont et en aval de Saumur  
IL Y A CINQUANTE ANS.

(Suite. — Voir *Echo* des 19 mars, 9 avril 1880.)

L'hiver de 1829 à 1830, comme celui de 1880, fit de la Loire une mer de glaces dans toute son étendue; leur débâcle moins violente, moins poétique que celle du dernier hiver, entassa néanmoins sur la pointe de l'île d'Orléans un cône de glaçons de dix mètres de hauteur.

Le pic hyperboréen ne disparut complètement qu'à la chaleur des rayons du soleil d'août. Son image, encore présente à la mémoire de quelques-uns, rappelle l'époque d'une nouvelle entreprise projetée sur le lit du fleuve, rive gauche: la levée ou quai de Limoges, prolongement direct de celle de Montsoreau et s'éloignant comme elle du coteau, de façon à enlever aux eaux l'anse comprise entre Notre-Dame des Ardilliers,

le faubourg de Fenet et la place du Bellay. Cette dernière place occupe un endroit du lit dit *le Bouge*, dont nous parlerons plus bas.

Le projet du quai de Limoges offrait alors trois avantages séduisants. Le premier consistait à dresser sur la Loire la ligne irrégulière des constructions des deux quais déjà établis; le second favorisait la navigation en refoulant les eaux dans le grand bras traversé par le pont Cessart; le troisième procurait à la ville un vaste emplacement sur lequel on projetait l'installation d'un mail ou square pour les promeneurs.

Devant ces trois avantages, un inconvénient grave allait surgir des crues de la Loire: l'inondation du 17 janvier 1843 devait bientôt révéler les conséquences désastreuses d'un rétrécissement du lit du fleuve.

Suivons, en attendant, les transformations apportées aux anciens quais par la création de la levée de Limoges.

En 1818, Saumur, avons-nous dit, possédait déjà deux quais: l'un de vieille date, nommé *quai Saint-Michel*, l'autre datant de la fin du dernier siècle et nommé *quai de Fenet*.

Le quai Saint-Michel, établi en avant des vieilles murailles féodales, partait de l'Hôtel-de-Ville pour aboutir à la place dont il avait pris le nom, vis-à-vis la grosse tour reliant les murailles au château.

La rue de Fenet avait une issue importante au quai par la place Saint-Michel, avant l'ouverture de la rue du Palais, dans l'enclos des Cordeliers.

Depuis 1787, un rang d'arbres, taillés en éventail, partait de la place de l'Hôtel-de-Ville, se repérant sur les arbres de l'ancienne Promenade des Halles, pour s'aligner sur la maison formant l'angle nord de la place Saint-Michel.

Ici commençait le *quai de Fenet*, en se rétrécissant par suite de la courbure du coteau. Il se terminait au *Bouge*.

Ce quai était adossé aux maisons faisant le côté sud de la rue de Fenet, laissant un espace entre la voie et le revers de ces maisons.

Sur un point de cet espace s'éleva, en façade sur la Loire, le bel hôtel de M. Dupuis-Desvarannes (maison Jamet), qui fut habité de 1825 à 1830 par le général Oudinot, et dans lequel il donna une hospitalité princière au duc d'Angoulême en 1827, à la duchesse de Berry en 1828.

Le duc posa, cette même année, la première pierre de notre Palais de Justice. La duchesse visita durant son séjour les travaux du pont des Sept-Voies, dit du *Duc de Bordeaux*. (A suivre.)

La semaine prochaine, l'*Echo Saumurois* commencera la publication de l'*Orpheline du 44*, œuvre charmante due à la plume de Mlle AUGUSTA COUPEY.

Un affreux accident est arrivé à la ferme de la Bouverie, commune de Bazouges (Mayenne). Les enfants du sieur Ragaru, l'un âgé de 3 ans, et l'autre de 5 ans, en s'amusant avec un bâton, ont fait tomber si malheureusement un fusil chargé, accroché au manteau de la cheminée, que la capsule ayant subi le choc du chien, le coup partit et la charge broya la jambe de l'aîné de ces deux enfants. L'amputation, jugée nécessaire, a été pratiquée par le docteur Abatour, assisté des docteurs Quantin et Despiau. L'enfant a succombé à la suite de sa blessure. (*Gazette de Châteaugontier.*)

On lit dans le *Journal du Loiret*:

« M. le baron Reille, député, ancien sous-secrétaire d'Etat, a été appelé lundi à Orléans par un télégramme qui lui annonçait l'accident dont le capitaine d'artillerie, son frère, a failli être la victime.

» Nous sommes heureux d'apprendre que l'état du blessé était, mardi matin, aussi satisfaisant que possible. Il avait repris connaissance, lundi, dans l'après-midi, et, depuis ce moment, l'amélioration avait été toujours croissante. »

### CONSEILS ET RECETTES.

*Les confitures de groseilles sans groseilles.*

Nous lisons dans le feuilleton scientifique du *Journal des Débats*:

Où s'arrêtera le génie de la falsification? Voici un chef-d'œuvre du genre. Il s'agit de confitures de groseilles que l'on trouve en ce moment un peu

partout dans le commerce. En achetant des confitures de groseilles, on s'imagine bénévolement que l'on va manger des groseilles. L'illusion est complète.

Un inventeur très-ingénieux a trouvé le moyen de fabriquer des confitures de groseilles dans lesquelles il n'est jamais entré la plus petite groseille. C'est très-fort, c'est même trop fort. Il a fallu, pour qu'on s'aperçût de ce tour de passe-passe, qu'un chimiste habile, M. Ménier, professeur à l'École de Nantes, qui avait acheté de ces confitures, eût l'idée de les analyser. Il a été lui-même de surprise en surprise.

L'inventeur de ces gelées est très-pratique. La groseille coûte cher; pourquoi, s'est-il dit, ne s'en passerait-on pas? Elle n'est pas absolument essentielle. La gélatine que l'on tolère dans les gelées coûte cher, supprimons-la. Le sucre coûte cher, supprimons-le. Le pot lui-même revient à 10 centimes; remplaçons-le par une boîte en fer-blanc dont le prix n'est que de 4 centimes.

Et l'habile fabricant est parvenu ainsi à préparer des confitures qui lui coûtent 35 centimes le kilogramme, qu'il vend 50 c. et que les marchands cèdent au bon public pour la modeste somme de 80 c. la livre. Si chacun des 38 millions de Français consommait seulement 1 kilogramme de cette préparation fantaisiste, le bénéfice s'éleverait à 5,700,000 francs! La bonne idée, l'excellente affaire! Pauvres consommateurs!

Le secret de l'inventeur est facile à révéler après les recherches de M. Ménier. On trouve dans l'Océan un végétal bien connu, le varech. Soumis à l'ébullition, le varech donne une gelée consistante comme celle des fruits. Tel est le point de départ. Cette gelée n'est pas groseille. Qu'à cela ne tienne! Il suffit de la colorer.

L'inventeur a trouvé que les principes colorants usités en pareil cas sont trop coûteux. Il faut faire des économies; il a substitué aux produits tinctoriaux ordinaires du pollen de rose trémière. De l'eau, du varech, de la rose trémière!

Et le sucre? C'est trop dispendieux; on l'a remplacé par de la glucose. Mais la groseille est acide! On eût pu obtenir la saveur acide à l'aide d'un peu d'acide citrique. C'est encore trop cher; on s'est servi d'acide tartrique qui est très-bon marché. Vraiment, n'est-ce pas parfait?

C'est fini. Il n'y a plus qu'à coller sur l'étiquette: « Gelée de groseilles! »

Tout commentaire me semble inutile. Les confitures de groseilles sans groseilles témoignent au plus haut degré de l'esprit d'invention. Elles n'ont qu'un inconvénient, et certes c'est leur moindre défaut: comme toutes les falsifications, elles tombent sous le coup de la loi. — *Henri de Parville.*

### LE CHAT QUI DORT

Un chat surnommé Croquelard,  
Se couchait tôt, se levait tard,  
Et chaque jour du mois faisait un hécatombe  
Des rats et des souris qu'il couchait dans la tombe  
Avec une férocité  
Comparable à la cruauté  
En usage chez le Malgache.  
Il n'était pour lui ni trou ni cache  
Ignorés. Son maître museau  
Flairait sous poutre, sous carreau,  
L'appartement de dame rate  
A laquelle il tendait la patte.  
Représentez-vous les terreurs  
Des petits animaux rongeurs,  
Victimes de ce misérable!  
Ils vouaient Croquelard au diable;  
Le sonhaitaient mis en civet,  
Cuit à l'ognon, frit au navet,  
Ou servi chaud en gibeflotte  
Et sa fourrure dans la hotte  
D'un marchand de peau de lapin.  
Le monstre narguait le destin:  
Plus que jamais le méchant drôle  
Échappait à la casserole.  
L'apercevant sur un tapis  
Qui sommeillait, une souris  
Trottina conter la nouvelle:  
« Croquelard dort, mes sœurs, dit-elle,  
C'est le moment de déjeuner,  
Nous n'avons pas à nous gêner.  
Voici du veau, des tartarets... »  
La bande sort de ses cachettes  
Grignoter le susdit rôti  
A la barbe de l'endormi.  
Le bruit ne donnant point l'alarme,  
On basarda quelque vacarme.  
Un rat, réputé beau valseur,  
Sauta léger, brillant danseur,  
Avec aimable sourcillette.  
Le cavalier, la demoiselle,  
Riant, chantant, près du matou.  
Il s'éveilla, l'ordit le cou  
A la valseuse vagabonde  
Qu'il envoya dans l'autre monde.  
Miserere! le triste sort!  
N'ÉVEILLEZ PAS LE CHAT QUI DORT.  
(*Fabuliste français.*) AUGUSTA COUPEY.

### Nouvelles à la main.

Un monsieur disait à un de ses amis que, depuis des éternités, sa femme s'obstinait à se donner vingt-neuf ans.

— La mienne est plus raisonnable, répondit M. D..., j'ai fini par la décider à entrer dans la trentaine... Mais je n'ai jamais pu l'en faire sortir!

Une spirituelle actrice du Vaudeville, M<sup>lle</sup> K... visitait dernièrement un appartement à louer, boulevard Haussmann.

— C'est pour des gens comme il faut? lui

demande le concierge d'un air quelque peu inquiet.

— Je le crois bien, répond-elle... ce sont d'anciens concierges!

### BULLETIN FINANCIER.

Paris, 28 avril.

Une hausse dont la solidité est incontestable se développe sur le 5 0/0 français. On s'arrête aujourd'hui à 119.30. Pour mesurer le progrès il faut se souvenir que ce cours n'avait pas été fait depuis le 14 et que dans l'intervalle on avait reporté notre rente jusqu'à 118.75.

Le 3 0/0 s'établit au cours rond de 84. L'amortissable fait 85.30, puis 85.40.

Il y a beaucoup de fermeté sur l'Italien. On se tient au meilleur cours d'hier, 84.30. Un progrès sensible se manifeste sur le florin d'Autriche. On est à 74 15/16 sans discussion. C'est l'indice d'une reprise très-prochaine et qui doit être importante.

Nos lecteurs peuvent encore adresser aujourd'hui leurs demandes d'actions à la Société des Immeubles de Paris à la Banque nationale ou à la Société nouvelle. Ils ont de la sorte, l'avantage d'acquiescer, en même temps qu'un titre excellent, un bon de l'Assurance financière qui vaut 500 fr. net et dont le prix d'achat représente pour eux une somme presque insignifiante.

Le Crédit foncier est à 1,190. A ce cours, les transactions sont animées. Il y a également de nombreuses demandes sur l'action de la Banque d'escompte, sur le Crédit lyonnais, la Société financière et la Société générale française de crédit.

Tous ces titres paraissent susceptibles dans un délai prochain de diverses plus-values qui les recommandent au choix des capitaux.

### Théâtre de Saumur.

TOURNÉES DRAMATIQUES FRANÇAISES, sous la direction de M. Noël Martin, ex-artiste de l'Odéon, et avec son concours et celui de:

MM. Dumoulin et Petit, du Palais-Royal; Holtinger, des Bouffes-Parisiens; Lutz, du théâtre des Nouveautés; Chaumont, des Variétés; Delaunay, du théâtre des Nouveautés; M<sup>lle</sup> Georgina, du Châtelet; M<sup>lle</sup> Victoria Préllo, des Fantaisies-Parisiennes; Roche, du Palais-Royal; Barraine, des Bouffes-Parisiens; Aimée, du Châtelet, et Maria, de la Renaissance.

DIMANCHE 2 mai 1880.

### LE SIEGE DE GRENADE

Vaudeville-opérette en 4 actes, de MM. Chivot et Duru (nouveau du Palais-Royal).

Le spectacle commencera par:

Un Ménage à quatre, comédie-vaudeville en 1 acte, de MM. Chivot et Duru.

Bureaux à 7 h. 1/2; rideau à 8 h.

S'adresser, pour la location, chez M. COUBANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

18, Rue Beaurepaire, Saumur.

### L. LE BRAS BANQUIER

La Maison se charge:

1. De l'achat, de la vente au comptant et à terme de toutes valeurs cotées et non cotées à la Bourse de Paris ou se négociant en Banque (sans autre commission que le courtage officiel fixé par la Chambre syndicale des agents de change à la Bourse de Paris), c'est-à-dire 1 fr. 25 par 1,000 francs. — 25 centimes par titre ne dépassant pas 200 francs. — Minimum de courtage, 1 franc.
2. De l'engaînement immédiat (sans bordereau ni classement) de tous effets publics, coupons de rentes, d'actions et d'obligations de toutes valeurs françaises et étrangères, à raison de 25 centimes par cent francs.
3. L'ENGAÏNEMENT EST GRATUIT pour tous les clients ayant fait des opérations dans la maison.
4. De la vérification des tirages de toutes les valeurs françaises et étrangères et du remboursement des titres sortis.
5. De souscrire SANS FRAIS à toutes les émissions publiques.
6. De faire GRATUITEMENT les versements, échanges de titres, conversions et transports de toutes valeurs. Renouvellement des titres auxquels manquent des feuilles de coupons.
7. De faire les recouvrements de tous effets de commerce sur la France et l'Étranger.
8. Service de Chèques sur Paris.

Tous les ordres doivent être adressés à M. LE BRAS, banquier, 18, rue Beaurepaire, à Saumur. On répond aux lettres par retour du courrier.

NOTA. — La maison ne reçoit aucune espèce de fonds en dépôt.

Les bureaux sont ouverts de neuf à six heures, dimanches et fêtes exceptés.

LES FRÈRES MAHON, médecins spéciaux des hôpitaux de Paris, obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'Hôtel l'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

Éviter les contrefaçons

# CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

**SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS**  
rendus sans médecine, sans purgés et sans frais,  
par la délicieuse farine de Santé dite :

## REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdisse-

ments, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant ou après certains plats compromettants : oignon, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. — 32 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castille, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N° 63,476 : M. le curé Comperey, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,625. — Avignon, 18 avril 1876. Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans. — J'avais des oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des

maux d'estomac, jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angoisses, tous les remèdes avaient échoué, la Revalescière m'en a sauvé complètement. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N° 98,614 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PRYGLER, instituteur à Cheysoux (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — La Revalescière chocolatée, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus agités. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND; BRASSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épiciers, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et Co (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (272)

### CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS		ARRIVÉES	
DE SAUMUR	A POITIERS	A POITIERS	A ANGERS
6 h. 25 matin.	10 h. 30 matin.	10 h. 30 matin.	10 h. 30 matin.
8 10 —	—	—	—
1 25 soir.	4 50 soir.	4 50 soir.	10 h. 30 matin.
4 55 —	—	—	—
7 40 —	11 35 —	—	—

DÉPARTS		ARRIVÉES	
DE POITIERS	A MONTREUIL	A MONTREUIL	A SAUMUR
5 h. 50 matin.	8 h. 58 matin.	8 h. 58 matin.	9 h. 48 matin.
10 45 —	3 35 soir.	3 35 soir.	4 25 soir.
12 15 soir.	5 14 —	5 14 —	6 05 —
6 45 —	10 32 —	10 32 —	11 —

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 15 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 40.

P. GODET, propriétaire-gérant.

### COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 28 AVRIL 1880.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %	84		35	Crédit Foncier colonial	440			Canal de Suez	970		2 50
3 % amortissable	85 50		30	Crédit Foncier, act. 500 f.	1200	17	50	Crédit Mobilier esp.	585	2	30
4 1/2 %	114			Obligations foncières 1877	364			Société autrichienne	—		
5 %	119 37		13	Soc. gén. de Crédit industriel et commercial	730			OBLIGATIONS.			
Obligations du Trésor	516 25		1 75	Crédit Mobilier	705		7 50	Orléans	386		
Dép. de la Seine, emprunt 1857	543		3	Crédit Foncier d'Autriche	752 50			Paris-Lyon-Méditerranée	386		
Ville de Paris, oblig. 1855-1859	506		1 50	Est	740		1 25	Est	385		
— 1865, 4 %	528		1	Paris-Lyon-Méditerranée	1300		2 50	Nord	391		
— 1869, 3 %	405			Midi	967 60			Ouest	389		
— 1871, 3 %	398			Nord	1580			Midi	384		
— 1875, 4 1/2 %	517			Orléans	1195			Paris (Grande Ceinture)	380		
— 1876, 4 %	516 50		1 50	Ouest	775		2 50	Paris-Bourbonnais	385		
Banque de France	3930			Compagnie parisienne du Gaz	1300		10	Canal de Suez	167 50		
Comptoir d'escompte	399			C. gén. Transatlantique	615						
Crédit agricole	—										

### CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin, express-post.	
6 — 45 — — (s'arrête à Angers)	
8 — 56 — — omnibus-midi	
1 — 25 — — soir,	
3 — 33 — —	
7 — 15 — — express	
10 — 37 — — omnibus	

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 26 minutes du matin, direct-midi.	
8 — 31 — — omnibus	
9 — 40 — — express	
12 — 40 — — soir, omnibus-midi	
4 — 44 — — omnibus-midi	
10 — 38 — — express-post.	

Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive Saumur à 6 h. 56.

Etude de M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire à Saumur, successeur de M<sup>e</sup> CLOUARD.

#### A VENDRE

A L'AMIABLE.

1<sup>o</sup> UN HOTEL, situé à Saumur, place de la gare d'Orléans, tenu par M. Darnault.

2<sup>o</sup> UNE MAISON, à Saumur, rue de la Tonnelie, occupée par M. Rossignol et autres.

3<sup>o</sup> UNE MAISON, à Saumur, rue du Roi-René, habitée par M. Yvon.

4<sup>o</sup> UN TERRAIN avec bois, situé à Saumur, route d'Angers, en face de la gare des marchandises, d'une superficie de 25 ares.

5<sup>o</sup> UNE REMISE, à Saumur, rue de l'Arsenal.

6<sup>o</sup> UNE MAISON, même rue, occupée par M. Floquin.

7<sup>o</sup> UN CLOS DE VIGNE avec pavillon, situé à Bournean, sur la route de Distré, contenant 1 hectare.

8<sup>o</sup> Environ 25 ares de VIGNE (plan groseau), à la Mouillière, commune de Distré.

9<sup>o</sup> Et environ 20 ares de VIGNE, au même lieu.

S'adresser à M. Yvon, entrepreneur à Saumur, rue du Roi-René, ou à M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire. (207)

#### A LOUER

PRÉSENTEMENT

#### BELLE MAISON BOURGEOISE

Avec cour, remise, écurie et jardin.

Située rue Beaupaire, n° 25.

S'adresser à M. LORRAIN-BOUCHÉ-REAU, 29, rue Saint-Jean, ou à M<sup>e</sup> MEHOURS, notaire. (103)

Etude de M<sup>e</sup> BOUGÈRE, notaire à Angers, rue Haute-Saint-Martin.

#### A VENDRE LE CHATEAU DE LA ROCHE-CHENEDÉ

Situé à Charcé, à quatre kilomètres de la station de Brissac.

Il est vaste, de construction récente, dans un parc de 9 hectares, entouré de murs.

Belle vue au midi. — Eaux vives. — Ferme dans le parc.

S'adresser audit M<sup>e</sup> BOUGÈRE, notaire. (167)

#### A VENDRE VIN ROUGE

Du CHATEAU de MESMÉ (Vienne).

Livrable en fûts de Bordeaux, gare de Loudun.

Récolte 1875, fût compris	120 fr.
» 1877, »	170 »
» 1878, »	150 »
» 1879, »	100 »

Echantillons de dégustation, chez M. PÉTRÉ, maçon, rue de l'Abattoir, 7, à Saumur. (235)

Direction générale de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre.

#### VENTE

D'UN

#### MULET RÉFORMÉ

Provenant du 32<sup>e</sup> régiment d'infanterie.

Le samedi 1<sup>er</sup> mai 1880, à une heure de l'après-midi, il sera procédé, sur la place du Chardonnet, à Saumur, à la vente aux enchères d'un mulet réformé provenant du 32<sup>e</sup> régiment d'infanterie.

Prix payable comptant, plus 3 0/0. Le Receveur des Domaines, L. PALUSTRE. (242)

UN HOMME, dans la force de l'âge, demande un emploi comme cocher ou garçon d'écurie. S'adresser au bureau du journal.

#### INCONTINENCE D'URINE

DES ENFANTS.

Guérison par le traitement du docteur BEAUFUMÉ, de Châteauroux. Traitement gratuit pour les pauvres.

## LOTION EPIDERMALÉ

Toutes taches de rousseur, masque et boutons, disparus en trois semaines. — Flacon : 2 fr. 50. — Constatacion médicale attestant la parfaite innocuité. — Se trouve dans toutes les bonnes maisons de parfumerie. — L'on expédie franco pour deux flacons contre mandat-poste à l'adresse de V. LOCHET, dépositaire général, 8, rue de Toulouse, à Rennes. — A Saumur, chez M. SARGENT-GIRAULT. (237)

## Semouline

NOUVEL ALIMENT RECONSTITUANT

PRÉPARÉ PAR LES

RR. PP. TRAPPISTES du Monastère du PORT-DU-SALUT.

Les principes reconstituants de la Semouline sont fournis à la fois par la portion corticale des meilleures céréales, et par les sels naturels du lait de vache n'ayant subi aucune altération. Des appareils spéciaux, très-perfectionnés, ont été imaginés, tant pour évaporer le petit-lait et le mélanger à la farine, que pour donner à ce mélange une forme granulée qui en rend l'emploi plus facile. Cet excellent produit est ordonné par les sommités médicales aux Personnes faibles, aux Convalescents, aux Enfants, aux Nourrices, aux Estomacs fatigués, aux Poitrines débilitées et à toutes les constitutions délicates, avec l'assurance de leur apporter un remède efficace.

Prix de la Boîte: 3 fr. 50.

MENTION HONORABLE  
A l'Exposition  
Universelle Internationale  
PARIS 1878



Dépôt Général  
PARIS  
2, rue des Lions-Saint-Paul

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le

18

1 FRANC PAR AN

90,000 Abonnés

## Le Moniteur

Des Valeurs à Cots

(Paraît tous les dimanches, avec une Gauserie financière du Baron Louis)

LE SEUL JOURNAL FINANCIER qui publie la Liste officielle des Tirages de toutes Valeurs Françaises et Étrangères

LE PLUS COMPLET DE TOUS LES JOURNAUX (SEIZE PAGES DE TEXTE)

Il donne une Revue générale de toutes les Valeurs. — La Cote officielle de la Bourse. — Des Arbitrages avantageux. — Le Prix des Coupons. — Des Documents inédits.

PROPRIÉTÉ DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE FRANÇAISE DE CRÉDIT. — Capital: 20,000,000 fr.

Abonnements dans tous les Bureaux de Poste: UN FRANC PAR AN, et à Paris, 17, rue de Londres.

## PLUS DE DOS RONDS



## BRETELLE AMÉRICAINE

BREVETÉE S. G. D. G.

Cette Bretelle a dans sa forme particulière l'avantage de faire ressortir la poitrine et de soutenir la jupe.

1. Elle élargit la poitrine et donne aux personnes une respiration libre.
2. Elle tient les épaules droites.
3. Elle soulage le dos, les côtes et les organes abdominaux en dégageant des épaules tout le poids de la jupe.
4. Elle soulage les courbatures, les fatigues, et donne une vie nouvelle à la personne qui la porte.
5. Elle est d'une valeur incontestable pour les jeunes filles qui grandissent et qui font leurs études.
6. Elle se porte sans aucun inconvénient et avec une sorte de bien-être pour la personne qui en fait usage.
7. Elle est d'une valeur incontestable pour les personnes âgées qui grandissent et qui font leurs études.
8. Elle se porte sans aucun inconvénient et avec une sorte de bien-être pour la personne qui en fait usage.
9. Elle est d'une valeur incontestable pour les personnes âgées qui grandissent et qui font leurs études.

Envoi franco, suivant les qualités de 3 fr., 5 fr., 7 fr. 50 et 10 fr.

MAISON PRINCIPALE & DÉPÔT GÉNÉRAL POUR LA FRANCE & LE COMPTANT

PARIS, 134, Rue de Rivoli, 134, PARIS

LES MANDATS DE POSTE SONT PAYABLES A L'ORDRE DE N. NERDALL, 134, RUE DE RIVOLI

ON FAIT UN FORT ESCOMPTE AU COMMERCE

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

LE MAIRE,